

LA
PAROLE
EST AUX
ACTES



fneeq 

33^e Congrès de la FNEEQ

PARTENARIATS ET PLACE DE
L'ENTREPRISE PRIVÉE EN ÉDUCATION

Comité école et société

Contexte des mandats

Sous-financement chronique idéologiquement entretenu

- Quelques moments clés de l'arrimage de l'éducation aux besoins du marché du travail et à l'approche de l'entreprise privée (pp. 14-20)

Réinvestissement austéritaire

- Affamer la bête
- Budget 2017-2018
 - « Re » financement de l'éducation
 - en EAD et dans les partenariats

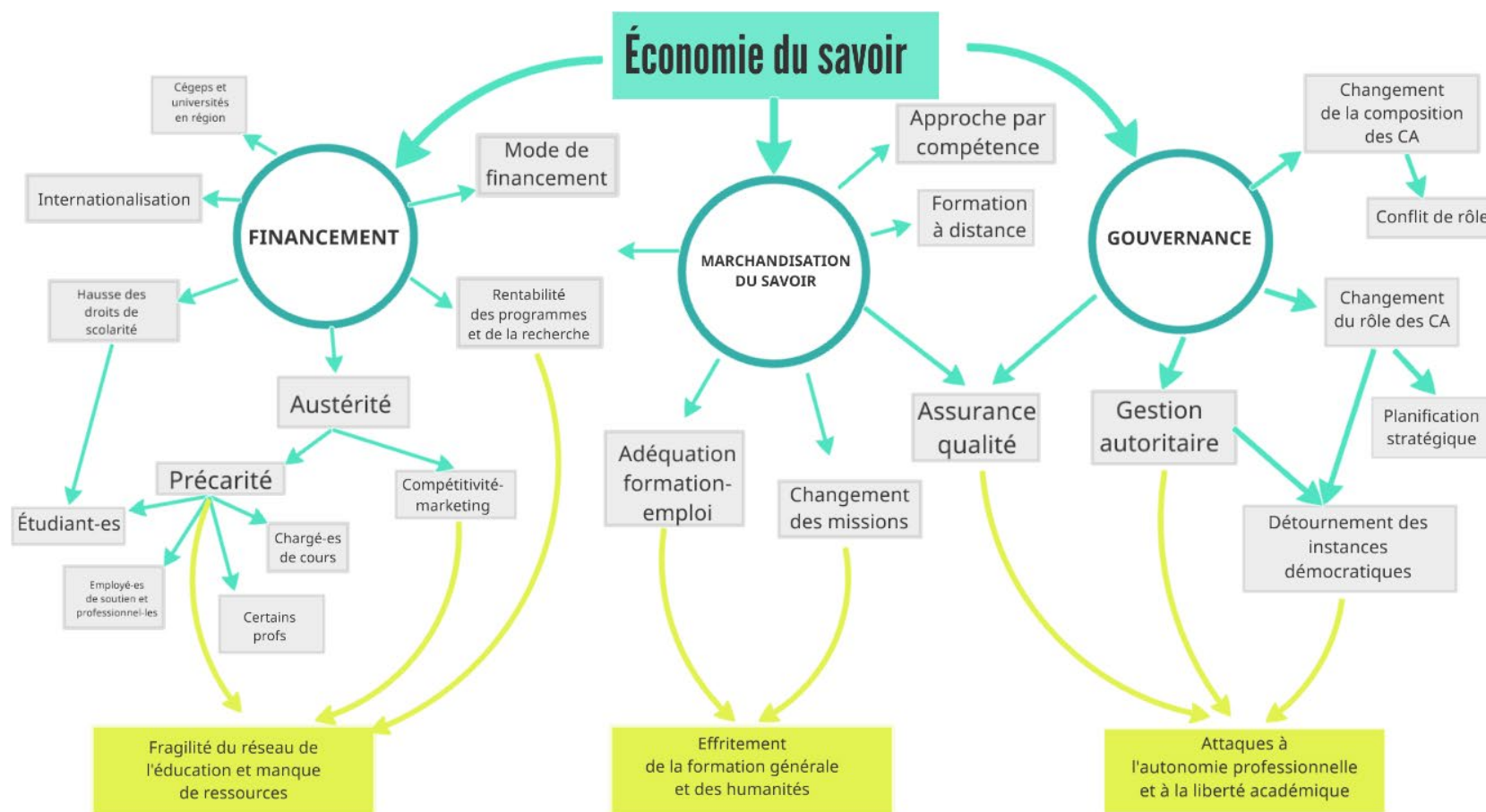
Mandats pour la FNEEQ

- Développer une position politique relative aux **enjeux du partenariat interétablissements**. (Bureau fédéral, octobre 2018)
- Réaffirmer publiquement son **opposition à la soumission de l'éducation aux impératifs du marché** sous toutes ses formes (concurrence entre les établissements, intrusion de l'entreprise privée, adéquation formation-emploi, etc.). (BF14, Conseil fédéral, décembre 2018)
- Mener une réflexion fédérale sur les moyens permettant de **protéger tous les intervenants en éducation** face aux dérives possibles découlant des associations entre l'entreprise privée et les établissements d'enseignement, notamment à travers la négociation des conventions collectives. (BF14, Conseil fédéral, décembre 2018)

Mandats pour le comité école et société

- Mettre à jour l'analyse de la **présence du privé dans les établissements d'enseignement** : sous-traitance, publicité, fondations, formation sur mesure. (Conseil fédéral, décembre 2017)
- Documenter les **transformations de la pratique enseignante reliées au partenariat interétablissements** et dégager des principes, des balises et une **stratégie d'action nationale** visant à maintenir le niveau des conditions de travail et la qualité de l'enseignement. (Conseil fédéral, décembre 2017)
- Ajouter à notre analyse une réflexion sur les **stratégies et les solutions locales pour contrer la sous-traitance**. (BF3, congrès 2018)

La pieuvre de l'économie du savoir devenue méduse des partenariats et de la sous-traitance



« Invasion du privé » (dans les espaces laissés vides par le sous-financement)

■ Partenariats

- Interétablissements
- Avec l'entreprise privée
 - Notamment techno-pédagogique
- Recherche « partenariale » (sous influence)
- Sous-traitance

■ Course aux « clientèles » étudiantes

- En fonction du financement « par tête de pipe »
- En fonction de la déréglementation des droits de scolarité des étudiants internationaux

■ Gouvernance entrepreneuriale



Gestion entrepreneuriale et concurrence

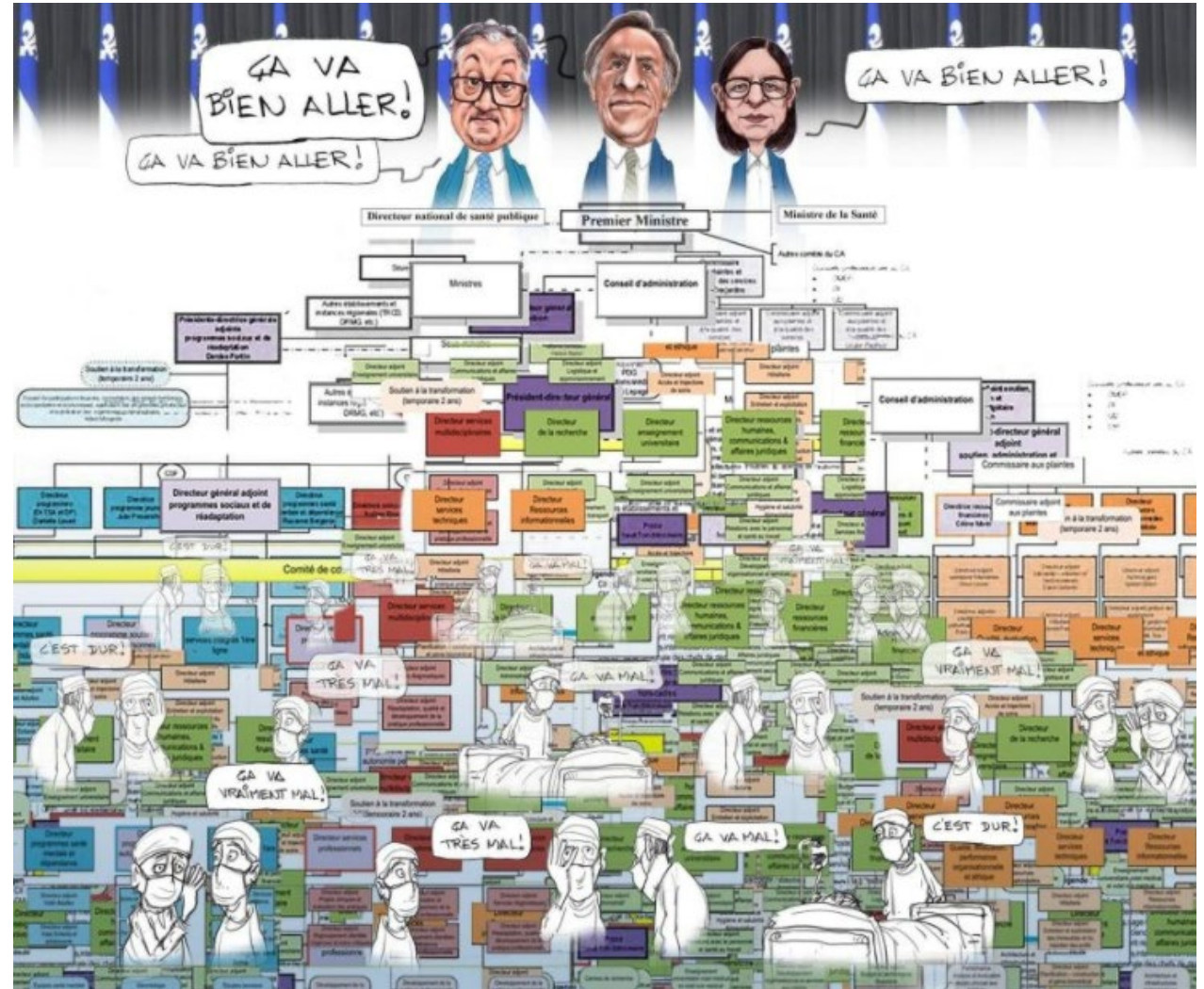
Quelques exemples abordés (p.42 à 51) :

- « Succursalisation » de l'enseignement supérieur
- Multiplication des « programmes particuliers » et « palmarès »
- Éducation « à la carte »
- Offre de services de tutorat à saveur compétitive

Gestion entrepreneuriale et contrôle accru

...sur les instances décisionnelles

...sur l'autonomie professionnelle



Partenariats, parcours de formation et diplomation : le loup est dans la bergerie

- Les partenariats sont utilisés pour orienter les créations et révisions de programmes vers les objectifs gouvernementaux de « souplesse » et d'« agilité »
- Les appels de propositions faits aux établissements d'enseignement pour l'ouverture de programmes inscrivent ces derniers dans un libre marché de concurrence interrégionale
- Les pressions aux formations courtes et à l'obtention rapide d'un diplôme sont exercées pour répondre aux besoins immédiats des entreprises
- Ces visées utilitaristes compromettent la qualité des programmes d'étude

Mise aux enchères des programmes d'études

Mutation provoquée de la carte des programmes par sa mise aux enchères

- Mise en marché des programmes selon :
 - Le modèle gouvernemental de l'adéquation formation-emploi
 - La rationalisation des ressources financières et matérielles (d'où l'EAD)
 - La recherche des meilleures pratiques « exportables »

Mise aux enchères des programmes d'études

- Conséquences pour l'offre de formations et la pertinence de la carte des programmes :
 - De faux espoirs pour les régions soumises aux mêmes conditions de financement et de concurrence
 - Une vision fonctionnaliste des programmes d'études
 - Une absence de vision éducative, sociale ou culturelle dans le nouveau cadre de gestion des programmes

Des formations courtes encore plus courtes...

Multiplication débridée des programmes : microprogrammes, AEC, AEP, formations sur mesure, formations segmentées, passerelles, programmes offerts à l'étranger, etc.

- Forte incitation gouvernementale à travers :
 - Les possibilités de subventions
 - Subordination du MEES au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (ainsi qu'au bureau du Premier ministre)

Des formations courtes encore plus courtes...

- Conséquences pour la qualité des programmes et leur reconnaissance :
 - Confusion dans les diplômes et les certifications
 - Programmes moins qualifiants et formations moins transférables
 - Valeur des diplômes à la baisse (double diplôme) et empiètement interordres
- Est-ce qu'on répond vraiment aux besoins des étudiantes et des étudiants, jeunes et adultes ?

Les partenariats: tentacules, bébés pieuvres ou méduses?

Après des années d'austérité, le « réinvestissement » idéologiquement orienté de nouveaux fonds ne sert pas tant à relever le réseau public d'éducation qu'à poursuivre et amplifier sa privatisation par l'intérieur.

Partenariats interétablissements: les exemples prolifèrent!

- Partenariats avec partage de cours en présence
- Partenariats avec partage de cours en enseignement à distance et en présence
- Partenariats dédiés à l'enseignement à distance: *la totale, le eCampus!*

Les partenariats: tentacules, bébés pieuvres ou méduses?

- Partenariats interordres dans les programmes d'études : les passerelles
- Partenariats en régions : pôles régionaux et autres consortiums
- Partenariats en formation continue et en formation sur mesure
- Partenariats dans le cadre de la requalification de la main-d'œuvre
- Partenariats dans les domaines « innovants »

...ET ce n'est pas terminé!

■ Partenariats avec des établissements à l'étranger

- Plusieurs exemples (collégial, université)
- Fonds publics qui nourrissent des institutions privées à l'étranger
- Qui a la responsabilité des partenariats?
 - Qui finance?
 - Qui supervise la qualité de la formation?
- Questionnements éthiques et déontologiques
- Éclatement potentiel des conditions de travail

■ Partenariats avec l'entreprise privée

- Un peu d'intelligence artificielle avec ça?

Partenariats: chaos organisé?

- De cette multiplicité d'organisations partenariales en éducation, il ressort une impression de développement dérégulé et de perte de contrôle.
- Or, ce sont les gouvernements qui tirent les ficelles de ce développement en apparence échevelé des partenariats en éducation.
- **Impact sur les conditions de travail:**
 - Augmente la précarité
 - Enseignant-e ➔ formateur
 - Confusion dans les priorités d'emploi
 - Pertes d'emploi!

Conditions de travail, la suite

- Organisation du travail:
 - Qui gère les plaintes en harcèlement? La Santé et sécurité au travail?
 - Horaires, vacances, heures travaillées deviennent « élastiques »
 - Répartition de la tâche
 - Etc.
- Enjeux de propriété intellectuelle
- Autonomie professionnelle

La tempête parfaite : couper en éducation au moment où la révolution technologique frappe de plein fouet!

Les années 80 et 90: coupes importantes en éducation et révolution numérique.

Pour pallier les coupes de service, les « gérants » du système de l'éducation font appel à des entreprises privées, de l'OSBL aux compagnies à profits, pour sous-traiter ou externaliser certains services pourtant dispensés au sein du réseau public:

La tempête parfaite : couper en éducation au moment où la révolution technologique frappe de plein fouet!

- Des services professionnels (psychologues, orthopédagogues par exemple) avec des professionnels au privé
- Le « recrutement » (sic) d'étudiantes et d'étudiants par des compagnies comme Matrix-Rehill
- Le perfectionnement du personnel enseignant par des compagnies comme EscouadeÉDU
- Le tutorat d'élèves par des compagnies comme Succès scolaire

La tempête parfaite : couper en éducation au moment où la révolution technologique frappe de plein fouet!

Face à la « révolution numérique », des compagnies à profits et des OSBL se proposent « d'accompagner » les écoles dans leur « virage » numérique: formations, équipements, applications, plateformes...

Comme l'expertise en éducation numérique se développe surtout à l'extérieur du réseau de l'éducation, les compagnies privées sont de plus en plus sollicitées (comme nous l'avons connu lors du confinement). Le serpent se mord la queue.

Avec moins d'argent et plus de dépenses, le système scolaire se tourne alors vers la compétition, la publicité, les fondations pour tenter de rester à flot: c'est la fin de l'école équitable pour tous.



Conclusion

le sous-financement, source de tous les maux

Ce sous-financement, combiné à un mode de gestion de type « gouvernance scolaire », diminue la portée et la qualité des interventions des professionnelles et professionnels de l'éducation, ce qui permet aux partenariats et aux entreprises privées de s'installer sans réel débat dans les établissements d'enseignement et d'en marchandiser l'éducation.

En tant qu'organisation syndicale, nous sommes déjà sensibilisés aux enjeux majeurs de la marchandisation de l'éducation et du sous-financement...

MAIS

Les mots ne suffisent plus, dénoncer ne suffit plus. Il nous faut des actions concrètes et musclées, pour une société plus juste, équitable et démocratique!

